

RACINE CONSEILLE CEVITAL DANS LA REPRISE DE FAGORBRANDT

RACINE a conseillé le groupe Cevital dans le cadre de la reprise des activités de FagorBrandt.

La reprise des activités de FagorBrandt, dont la maison-mère espagnole est en faillite, a fait l'objet de trois offres coordonnées. L'offre de Cevital reprend les sites d'Orléans, de Vendôme, le siège et les services après-vente, permettant ainsi le maintien de 1225 emplois sur les sites repris.

Les sociétés locales Variance Technologies, une PME de plasturgie, et S20 Industries ont prévu de reprendre les sites vendéens, permettant ainsi le maintien de 220 emplois, soit la moitié des effectifs concernés.

Le tribunal a ordonné la cession des actifs de FagorBrandt au profit de Cevital le 15 avril 2014.

La réalisation de l'opération reste subordonnée à l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes.

Les acteurs clefs de l'opération :

Cevital :

- Conseil Financier : PwC (Sébastien Dalle, Xavier Bertrand).
- Avocat : **RACINE (Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière, Frédéric Broud et Valérie Ledoux, associés, Victor Collados, Lisa Ducani, Mana Rassouli et Aurélie Kuntz, avocats et Sonia Chikaba, juriste).**

Administrateur Judiciaire : FHB (Hélène Bourbouloux, Gaël Couturier).

- Avocat : Weil Gotshal & Manges (Anne-Sophie Noury).
- Mandataire Judiciaire: Christophe Basse.

FagorBrandt :

- Avocat : Shearman & Sterling (Pierre Nicolas Ferrand).

CONTACT PRESSE :

RACINE : Maria Dias, Responsable Communication & Marketing - mdias@racine.eu – Tél : +33 (0)1 44 82 43 00